

eût pour fondement essentiel la charité. Le précepte qu'il a séparé de tous les autres pour le faire sien, c'est le précepte de la charité. Le signe distinctif qu'il a choisi pour ses disciples, c'est l'amour mutuel. Si donc il est vrai de dire qu'avec Lui la justice est entrée dans le monde, il ne faut pas oublier d'ajouter que la justice marchait par les voies que la charité avait frayées pour elle, et que, au calvaire, dans les bras de la croix, toutes les deux, la justice et la charité, se sont donné la sublime étreinte qui a sauvé le monde.

Depuis ce jour, c'est la charité qui règne ; c'est à la charité qu'il faut demander la guérison des grands maux dont souffre la société ; c'est par la charité qu'il faut préparer les voies à la justice.

L'envie ronge le corps social ; la haine détraque les esprits et violente les cœurs ; on ne s'organise que pour combattre, on ne s'unit que pour creuser plus profonds les abîmes de la colère.

Sur une société que travaille la discorde et où s'infiltrent les passions dissolvantes, il faut faire descendre, non pas le cri de haine des pacificateurs à gages : Défendez vos droits, lutez contre vos ennemis, mais la parole d'amour du Prince de la paix : Aimez-vous les uns les autres !

FAITS ET ŒUVRES

À TRAVERS LES BULLETINS DE LA C. N.

Paroisse du Lac Noir : « Nous avons un conseil de ville bien disposé, qui met à l'amende tous les vendeurs clandestins dont on lui donne les noms avec témoins ; et cela à ses risques et périls ».

Bel exemple à suivre !

« Trois vendeurs de boissons sans licences ont été mis à l'amende et ont payé ».

Paroisse de X. : « Quelques-uns s'enivrent le dimanche ; toujours les mêmes ; il semble que la mort seule les arrêtera ».

« On a de la difficulté à trouver des témoins, qui aient assez de courage pour dire ce qu'ils ont vu. Ils ont peur ! »

« Les pharmaciens vendeurs de boissons dont je me suis